



DEMANDE DE CERTIFICATION POUR TREILLIS D'ARMATURES ET GRILLES EN METAL

	55105	
(BENOR	
_	6 7 10 17 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	_

CETTE DEMANDE DE CERTIFICATION TIENT LIEU DE CONTRAT POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS SOUS LA MARQUE BENOR

Pour en savoir plus sur le remplissage de ce formulaire, visitez www.copro.eu/fr/howto.

LE SOUSSIGNE,				
Nom :				
Prénom :				
Qualité :				
REPRESENTANT EN DROIT DE	LA SOCIETE AVEC COMME SIEGE SOCIAL :			
Dénomination de la sociéte :				
Rue / n° :				
Code postal / Commune :				
Pays :				
Tél. :				
E-mail :				
Numéro d'entreprise (TVA) :				
Numéro de compte :				
DEMANDE LE CERTIFICATION POUR L'UNITE DE PRODUCTION SUIVANTE :				
Dénomination de la sociéte :				
Rue / n° :				
Code postal / Commune :				
Pays :				
Tél. :				
E-mail :				
Numéro d'entreprise (TVA) :				
E-mail - facturation électronique :				
E-mails - rapports d'inspection :				
POUR LES TREILLIS D'ARMATURES ET GRILLES EN METAL MENTIONNES CI-APRES QUI SONT LIVRES EN BELGIQUE ET QUI FONT L'OBJET D'AU MOINS UN DES DOCUMENTS DE REFERENCE MENTIONNES DANS LE REGLEMENT.				

CI-JOINT LE PROJET DU P	LAN DE QUALITE (seulement	dans le cas d'une première demande).					
RESPONSABLE POUR L'A	UTOCONTROLE :						
Nom :							
Prénom :							
Tél. :							
E-mail:							
	DECLARATION D'EN	IGAGEMENT					
Le soussigné déclare :							
	 que toutes les données précitées sont exactes et que toute modification y afférant sera immédiatement signalée à COPRO par écrit; 						
	2. avoir pris connaissance du règlement général de certification de produits dans le secteur de la construction (CRC 01 BENOR*) et du règlement d'application pour treillis d'armatures et grilles en métal (TRA 67 *);						
	ettre à toutes les dispositions de						
• •	4. qu'il prendra toutes les mesures afin de garantir en continu la conformité certifiés BENOR aux prescriptions techniques en vigueur ;						
5. toujours fournir sous la certification BENOR la production spécifiée de treillis d'armatures et grilles en métal, destinés au marché belge et ne pas livrer de treillis d'armatures et grilles en métal, destinés au marché belge, provenant d'un autre producteur ou d'une autre siège de production et qui ne sont pas produits sous la marque BENOR;							
 (si le demandeur n'est pas le producteur) que l'unité de production est au courant de la présente demande et qu'il fera le nécessaire afin que les conditions de certification puissent être vérifiées dans l'unité de production; 							
7. que le service demandé dans le cadre de la présente est presté au profit du siège social ;							
8. que les données susmentionnées peuvent être utilisées pour l'identification sur les sites internet de COPRO. Plus d'informations sur l'utilisation des données peuvent être obtenues via www.copro.eu/fr/privacy ;							
9. avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de COPRO. Celles-ci peuvent-être							
	copro.eu/conditionsdevente.	est d'application, y compris les éventuels amendements et errata.					
	i en DOUBLE EXEMPLAIRE à :	est d'application, y compris les éventuels amendements et chata.					
Etabli	Date **:						
	Date						
	Signature ***:						
	DECLARATION DE R	ECEVABILITE					
		ne impartial de contrôle de produits de la construction, r treillis d'armature en métal et vous attribue le numéro					
Etabli	en DOUBLE EXEMPLAIRE à :	Zellik					
	Date ** :						
	Pour COPRO, le CEO :	ir. Dirk Van Loo					
	Signature ***:						
Las malias II	70100000047	2/00/00 505 477 271 /1/					
	X SA (n° 0403.258.197) et d'AG	D/03/99.505.177, ont été souscrites respectivement B INSURANCE SA (n° 0404.494.849) pour couvrir la					

A ne pas remplir si la date est également enregistrée et mentionnée dans le cadre d'une signature numérique. Lors de l'impression sur des pages séparées, les pages précédentes doivent être paraphées en bas de la page.